



### **Déclaration écrite - 57th CSW**

La Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) et Femmes Solidaires réaffirment que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe élevé au rang de droit fondamental. Il concerne toutes les femmes dans le monde. Or c'est dans le domaine des droits des femmes qu'il y a le plus d'écart entre les promesses et la réalité, entre les engagements des Etats et les situations vécues.

La violence envers les femmes est un obstacle fondamental à la réalisation de l'égalité femmes-hommes et une violation des droits humains des femmes.

Dans son combat la CLEF se mobilise contre la prostitution qui à travers la marchandisation du corps est une violation des droits humains et constitue un des piliers de l'inégalité femmes-hommes et des violences faites aux femmes.

La CLEF a défendu et porté, depuis des années, auprès des instances nationales et internationales des propositions pour mettre un terme à la prostitution qui est une violence subie par les personnes prostituées.

La CLEF est signataire et soutient les positions défendues dans l'Appel de Bruxelles 'Ensemble pour une Europe Libérée de la prostitution', à l'initiative du Lobby Européen des Femmes.

#### **La prostitution est une violation des droits humains et des normes internationales.**

La prostitution va à l'encontre de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, qui a été adoptée par l'assemblée générale des [Nations unies](#) le [2 décembre 1949](#), ratifiée par 82 Etats et signée par 50. Cette Convention affirme dès son préambule que « la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine ».

La prostitution va également à l'encontre de la Convention des Nations Unies de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui demande aux Etats parties de prendre « toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions



législatives, pour réprimer, sous toutes leurs formes, le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes ».

La prostitution est finalement incompatible avec les articles 3 et 5 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui affirment que « tout individu a droit à la vie, à la liberté, et à la sûreté de sa personne » et que « nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants ».

Il est temps que les gouvernements mettent en œuvre les recommandations internationales contractées par leurs Etats !

La prostitution est une violence subie par les personnes prostituées, qui sont majoritairement des femmes. Cette violence, présente partout dans le monde, est intolérable et il faut y mettre un terme !

Une grande majorité des personnes prostituées subit des violences de toutes sortes dans le cadre de la prostitution : des agressions physiques, des violences verbales, des agressions sexuelles, des violences psychologiques, des menaces etc....

Et la prostitution en elle-même représente une violence pour les personnes prostituées : la répétition d'actes sexuels non désirés, car imposés par de l'argent, les inégalités, la précarité, constitue en soi une violence sexuelle et en cela est inacceptable.

La prostitution alimente et perpétue la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. C'est une forme de violence qui présente une dimension internationale évidente. Pour y mettre un terme, des réponses nationales sont nécessaires mais insuffisantes, une réflexion globale et internationale est indispensable.

La CLEF formule les recommandations suivantes pour mettre un terme à cette violence qu'est la prostitution.

Il est nécessaire que les législations nationales concernant la prostitution pénalisent le client et non la personne prostituée et qu'elles suppriment toutes dispositions faisant des personnes prostituées des délinquantes.

Il est essentiel de combattre le proxénétisme et la traite des êtres humains par des politiques ambitieuses conduites au niveau international et par une harmonisation des législations nationales dans un sens abolitionniste.



## **Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes**

Association Loi 1901  
ONG en statut consultatif avec l'ECOSOC des Nations Unies

**ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES POUR TOUTES LES FEMMES  
EN FRANCE, EN EUROPE, DANS LE MONDE**

Il convient aussi de conduire des politiques d'insertion des personnes prostituées pour leur permettre de quitter la prostitution ainsi que des politiques de prévention.

Des programmes de formation pour les policier(e)s, magistrat(e)s et travailleurs sociaux sont aussi nécessaires pour les former à soutenir, écouter, rapporter et recevoir les plaintes des personnes prostituées.

Pour finir les gouvernements ne doivent pas faire l'impasse sur le développement de politiques d'éducation à l'égalité et à la sexualité. Les gouvernements devraient prévoir des programmes pour promouvoir l'égalité filles/garçons tout au long de la scolarité, à tous les niveaux du système éducatif, auprès de l'ensemble des acteurs concernés (parents, enseignants, conseillers d'orientation) pour une modification des images stéréotypées sur les rôles sociaux des hommes et des femmes. Il est également urgent de développer l'éducation à la sexualité pour une société égalitaire et laïque dans une démarche citoyenne : reconnaître la sexualité de tous les jeunes, penser l'éducation à la sexualité dans une approche globale de la sexualité intégrant les rapports sociaux de sexe, l'égalité entre les sexes, la prise en compte de toutes les sexualités, la lutte contre le sexisme et l'homophobie, lesbophobie, transphobie, la prévention des violences et la prévention des risques sexuels.

La CLEF tient également à attirer l'attention sur la situation très préoccupante des filles et fillettes Roms en Europe et les violences dont elles sont fréquemment victimes. La CLEF recommande aux gouvernements des pays européens de tout mettre en œuvre pour permettre aux fillettes et filles Roms d'accéder à l'éducation car "l'école représente le seul lieu stable où il est possible pour ces filles de nouer des liens en dehors de la communauté et éviter qu'elles basculent vers des activités de rue: mendicité, travail clandestin, délinquance ou encore prostitution".